



**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du comité exécutif**  
**26 juin 2019**

**Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :**

Entente de services  
bancaires

**EC-190626-FR-0074**

ATTENDU QUE l'entente de services bancaires entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Caisse Desjardins Thérèse-de Blainville a pris fin le 31 octobre 2018 et a été prorogée jusqu'au 30 juin 2019 par voie de résolution n° EC-181128-FR-0028;

ATTENDU QUE plusieurs institutions financières ont présenté des offres de services pour une période de 48 mois commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE la Direction de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a étudié ces offres de services et formulé ses recommandations;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité de vérification, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte la nouvelle offre de services bancaires de la Caisse Desjardins Thérèse-de Blainville pour une période de 48 mois commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2023, en plus d'une année optionnelle se terminant le 30 juin 2024;

ET QUE le président ou, en son absence ou avec sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou avec sa connaissance, le directeur du Service des ressources financières, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, l'offre de services fiduciaires de même que tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportuns aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'ils jugeront nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, de transmettre à la Caisse, pour et au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

<b>LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :</b>	
<b>VOIX POUR</b>	Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Bob Pellerin
<b>ABSTENTION</b>	James Di Sano

Entente de transport

Commission scolaire des  
Laurentides

**EC-190626-TS-0075**

ATTENDU QUE toutes les écoles relevant de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier requièrent le transport scolaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides assure le transport des élèves à l'Académie de Sainte-Agathe et à l'école primaire d'Arundel;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides reçoit une allocation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assurer le transport de ces élèves.

ATTENDU QUE le montant des taxes nettes n'est pas compris dans cette allocation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente de transport avec la Commission scolaire des Laurentides visant à assurer le transport des élèves fréquentant l'Académie de Sainte-Agathe et l'école primaire d'Arundel au coût de 22 052,00 \$, pour l'année scolaire 2019-2020, afin de couvrir le montant des taxes nettes.

**Adopté à l'unanimité**

Entente de transport

ATTENDU QUE toutes les écoles relevant de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier requièrent le transport scolaire;

Commission scolaire des Samares

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Samares assure le transport des élèves à l'école primaire de Joliette et à l'école secondaire de Joliette;

**EC-190626-TS-0076**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Samares reçoit une allocation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assurer le transport de ces élèves (jusqu'à 195 élèves).

ATTENDU QUE, pour chaque élève au-delà de ce nombre, un coût moyen par élève transporté doit être facturé selon un calcul établi par le MEES;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente négociée avec la Commission scolaire des Samares pour assurer le transport des élèves à l'école primaire de Joliette et à l'école secondaire de Joliette pendant l'année scolaire 2019-2020 sans frais supplémentaire pour les 195 premiers élèves. Un coût moyen par élève sera facturé aux élèves au-delà de ce nombre, tel que reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**Adopté à l'unanimité**

Transfert d'un contrat de transport

ATTENDU QUE la résolution n° CC-170628-TS-0129 approuve le renouvellement des contrats de transport (berlines) avec trois (3) transporteurs, soit Autobus Campeau inc., (Groupe Renaud) 6240143 Canada inc. et Transport Shiro inc.;

**EC-190626-TS-0077**

ATTENDU QUE Transport Shiro inc. fournit des services de transport à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été avisée de la vente de Transport Shiro inc. à Autobus Georges D. Paquette ltée, qui est actuellement un transporteur lié par contrat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, conformément à la résolution n° CC-170628-TS-0128;

ATTENDU QUE la clause 8 du contrat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Transport Shiro inc. stipule que la transaction doit être approuvée par la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le transfert du contrat, conformément à la clause 8 du contrat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Transport Shiro inc.;

ET QUE les conditions et modalités du contrat de transport qui sera cédé continuent d'être respectées.

**Adopté à l'unanimité**

Engagement d'un entrepreneur

Contrat à exécution sur demande

Plomberie

EC-190626-MR-0078

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des travaux de plomberie (contrat à exécution sur demande) a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 6 juin 2019;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles et du transport;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020, comprenant une clause de renouvellement pour deux années, une année à la fois;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat à exécution sur demande pour des travaux de plomberie, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022, à l'entreprise **Mécanicaction inc.**, selon les résultats suivants de l'appel d'offres pour les lots 1 et 2 et à l'entreprise **Ventilabec inc.** pour le lot 3 :

Appel d'offres n° 19-209-07 – Contrat à exécution sur demande - Plomberie				
Lot	École	Rang (du prix le plus bas au plus élevé)	Nom de l'entrepreneur	Coût total pour trois ans (avant les taxes)
1	École primaire d'Arundel, école primaire de Morin-Heights, école primaire de Sainte-Adèle, académie de Sainte-Agathe, Centre de la nature et des sciences d'Arundel	1	Mécanicaction inc.	60 956,52 \$
		2	Entreprises Larry Chauffage	70 200,00 \$ Non conforme : non accompagnée d'une garantie de soumission
		3	Pompe François Néron inc.	Aucune soumission reçue
		4	Protecho	Aucune soumission reçue
		5	Construction Raytech inc.	Aucune soumission reçue
		6	Ventilabec inc.	Aucune soumission reçue
2	École primaire Grenville, école primaire Laurentian, école secondaire régionale Laurentian	1	Mécanicaction inc.	83 967,13 \$
		2	Entreprises Larry Chauffage	94 050,00 \$ Non conforme : non accompagnée d'une garantie de soumission
		3	Pompe François Néron inc.	Aucune soumission reçue
		4	Protecho	Aucune soumission reçue
		5	Construction Raytech inc.	Aucune soumission reçue
		6	Ventilabec inc.	Aucune soumission reçue

3	<u>Écoles primaires</u> Crestview, Franklin Hill, Genesis, Hillcrest, John-F.-Kennedy, Joliette, Jules-Verne, Laurentia, McCaig, Mountainview, Our Lady of Peace, Pierre-Elliott-Trudeau, Pinewood (annexes A et B), Rawdon, Souvenir, Saint-Jude, Saint-Paul et annexe, Saint-Vincent (Concorde et Saint-Jacques), Terry Fox, Twin Oaks	1	Ventilabec inc.	233 367,00 \$
		2	Construction Raytech	236 665,25 \$
		3	Pompe François Néron	272 750,00 \$
		4	Protecho	Aucune soumission reçue
	5	Mécanicaction inc.	227 229,18 \$ Non conforme : grille tarifaire incomplète	
	6	Entreprises Larry Chauffage	253 140,00 \$ Non conforme : non accompagnée d'une garantie de soumission	
	<u>Écoles secondaires</u> Joliette, Lake of Two Mountains, Laval Junior, Laval Senior, Phoenix Alternative, Rosemère			
	<u>Autres immeubles</u> CDC Pont-Viau, centre administratif de la commission scolaire			

au coût total de

Lot	Coût avant taxes	Coût, toutes taxes comprises	Coût, taxes nettes
1	60 956,52 \$	70 084,76 \$	65 154,44 \$
2	83 967,13 \$	96 541,21 \$	89 749,74 \$
3	233 367,00 \$	268 313,71 \$	249 438,40 \$

QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs entrepreneurs, les demandes d'exécution sont attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme, et ce, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adopté à l'unanimité**

Droits d'adhésion à l'ACSAQ pour 2019-2020

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est membre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);

**EC-190626-CA-0079**

ATTENDU QUE l'ACSAQ a transmis les demandes de paiement des droits d'adhésion pour l'année scolaire 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le versement de la somme de 111 356,86 \$ à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

**Adopté à l'unanimité**

Projet de recherche

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la réalisation, dans ses écoles et ses centres, du projet de recherche suivant concernant les services éducatifs :

Vaccination contre les VPH en milieu scolaire : développer des stratégies efficaces pour augmenter la couverture vaccinale

**EC-190626-ED-0080**

<b>Titre du projet de recherche</b>	<b>Chercheurs</b>	<b>Affiliation (université et département)</b>
Vaccination contre les VPH en milieu scolaire : développer des stratégies efficaces pour augmenter la couverture vaccinale	Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)	n. d.

**Adopté à l'unanimité**

Projet de recherche

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la réalisation, dans ses écoles et ses centres, du projet de recherche suivant concernant les services complémentaires :

Perfectionnement professionnel et connaissances des enseignants relativement à l'enseignement de la lecture en anglais à l'école primaire

**EC-190626-ED-0081**

<b>Titre du projet de recherche</b>	<b>Chercheuses</b>	<b>Affiliation (université et département)</b>
<i>Professional development and teacher knowledge as it relates to English reading instruction in elementary school</i>	D <sup>re</sup> Sandra Martin-Chang  Stephanie Kozak (candidate au doctorat)  Kelly Crowds (diplômée)	Université Concordia

**Adopté à l'unanimité**